

No 65

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

JOSEPH-PAPIN ARCHAMBAULT, S. J.

LA

QUESTION SOCIALE

ET NOS

Devoirs de catholiques

I



MONTRÉAL

SECRETARIAT DE L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

1075, RUE RACHEL

1917

TOUS DROITS RÉSERVÉS

H4
31
E34
U.65
1917

AVANT-PROPOS¹

CE travail peut se diviser en deux parties. L'une, qui comprend les trois premiers chapitres, traite de la question sociale en général. Elle s'efforce d'en établir les données essentielles puis d'en indiquer la vraie solution. Elle s'appuie nécessairement sur un certain nombre d'autorités, en particulier sur l'encyclique *Rerum Novarum*. Elle est surtout doctrinale.

L'autre occupe les quatre chapitres suivants. Elle étudie le mal social dans un milieu déterminé, la province de Québec, et à la lumière des principes précédemment émis, en recherche les remèdes. Elle est plutôt pratique.

Quelques chapitres, dont le premier, avaient été écrits avant la guerre. Si nous y avons fait peu de modifications, surtout en ce qui regarde l'importance de la question sociale, c'est que la période actuelle, loin d'atténuer les maux dont souffre la société, ne peut que les aggraver. Le même problème angoissant, mais devenu probablement plus aigu encore, s'imposera à nos esprits, après comme avant la guerre. Il est donc bon, il est même nécessaire de le considérer dès maintenant bien en face et de travailler, sans tarder, à le résoudre.

1. Cette étude comprendra quatre numéros de l'*École Sociale Populaire*. Elle sera ensuite publiée en un seul volume.

CHAPITRE I

La question sociale

LA question sociale — écrivait il y a quelques années un économiste distingué — est la réalité terrible de notre siècle. De fait, on ne peut ouvrir un livre publié avant la guerre et où se reflètent les préoccupations du jour, sans qu'aussitôt, sous une forme ou sous une autre, ne se dresse son spectre troublant. Encycliques des papes, débats parlementaires, discours de congrès, enquêtes populaires, intrigues de romans, elle s'est glissée et prédomine partout.

Pour quelques-uns sans doute, romanciers en quête de vogue ou discoureurs de clubs, la question se réduit au mot, elle est matière à déclamations; pour la plupart, sous l'écorce du mot, palpite un problème réel et angoissant.

Il peut se poser ainsi: la société souffre; quelle est la cause de ses maux? quels en sont les remèdes?

D'accord pour reconnaître l'existence du problème, les économistes se divisent en plusieurs écoles lorsqu'il s'agit d'en établir les données.

On connaît le point de vue socialiste: «La question sociale, écrit Lasalle, c'est la question de savoir si une classe sera indéfiniment exploitée par l'autre et si l'ouvrier est condamné ou non à rester jusqu'au bout, dans notre société vermoulue, un paria et un ilote.»

«La question sociale, dit à son tour Bebel, c'est l'antagonisme irréconciliable entre les exploiters et les exploités. Étant donnés les monstrueux abus qui existent, il faut qu'une haine farouche sépare la classe ouvrière de la classe qui possède et que nous combattions jusqu'à l'écrasement

de l'une ou de l'autre.» Et Jules Guesde: «La question sociale c'est le prolétariat brisant ses chaînes et marchant à la conquête de ses droits.» ¹

Plus calme est la conception libérale. D'après M. Anatole Leroy-Beaulieu: «La question sociale n'est que l'aspiration intense chez le travailleur contemporain vers une situation meilleure, plus assurée, plus respectée.» M. L. Brentano dit à peu près la même chose en d'autres termes: «La question sociale consiste dans la recherche des moyens qui permettront à la classe ouvrière d'atteindre son plus grand développement et une participation proportionnelle aux biens matériels de la civilisation.

Même si l'on s'en tient aux seules opinions émises par des catholiques, de profondes divergences apparaissent. C'est bien Claudio Janet qui écrivait: «La question sociale est, non pas une question d'organisation économique, mais une question religieuse.» ² Tout autre paraît être l'avis du P. Cathrein, S. J.: «La question sociale est principalement une question de fortune et de revenus.» ³ De son côté Brunetière écrit: «La seule question sociale — celle dont on veut parler quand on dit avec M. Th. Ziegler que «la question sociale est une question morale» — c'est la question de l'inégalité de la condition des hommes.» ⁴

Le comte de Mun semble ne pas s'écarter beaucoup de cette opinion lui qui dit: «La question sociale ne saurait disparaître du monde, car elle est posée par l'invincible inégalité des conditions humaines». ⁵ Ailleurs cependant: «Ah! ce besoin d'affection qui remue les âmes des ouvriers,

1. Nous empruntons ces citations et les suivantes à l'abbé Garriguet, P. S. S.: *Questions sociales et Écoles sociales*, p. 13, note.

2. Cité par Antoine, *Cours d'Economie sociale*, 4e édition, p. 191.

3. Ibid.

4. Brunetière, *Sur les chemins de la croyance*, p. 248.

5. De Mun, *Combats d'hier et d'aujourd'hui*, II, p. 274.

qui se cache discret, timide et fier, mais tout à coup jaillit dans un mot imprévu, ce mal de l'isolement qui les rend si malheureux, cette peine intime de se sentir tout à tour dédaignés ou courtisés, presque toujours suspects ou inquiétants, n'est-ce pas que c'est vrai, et que c'est le fond de la question sociale, et que tout découle de là ?»¹

On nous pardonnera ces nombreuses citations. Elles montrent, mieux que de longs raisonnements, de quelles difficultés particulières le problème s'entoure. Si les données mêmes d'où il jaillit ne sont pas sûres, comment le résoudre ?

Des différentes opinions cependant que nous venons de rapporter un fait se dégage. La question sociale, quelle que soit l'amplitude de sa signification première, se concentre de nos jours, de l'aveu de toutes les écoles, sur le monde du travail.²

Cette première donnée acquise, ne peut-on en établir une seconde ? Sans doute la crise que traverse la classe des travailleurs est complexe. Variés sont ses éléments. Tels, qui surgissent au premier plan dans un pays, n'apparaissent pas dans un autre. Plus encore : même contrée, maux divers quelquefois suivant les différentes régions. Et c'est peut-être ce qui faisait dire à Gambetta et après lui à Paul Bourget qu'il n'existait pas «une question sociale», mais

1. De Mun, op. cit., I, p. 479.

2. «La question sociale ne se confond pas absolument avec la question du *paupérisme* ni même avec la question *ouvrière*. Elle embrasse davantage. Elle s'occupe non pas seulement de l'amélioration du sort des pauvres et de ceux qui vivent du travail de leurs bras ; mais elle s'occupe de toutes les classes de la société qui sont en souffrance. Elle s'occupe des petits employés, des petits agriculteurs, des petits commerçants, des petits fonctionnaires, des petits bourgeois aussi bien que des ouvriers et des indigents. Cependant comme la crise actuelle est, en très grande partie, causée par la misère de cette multitude d'hommes qui tirent du travail manuel tous leurs moyens d'existence, *en fait* sinon *en droit*, on ne distingue guère la question sociale de la question *ouvrière*.» Garriguet, *Question sociale et Écoles sociales*, p. 14.

Le P. Antoine dit à peu près la même chose dans son *Cours d'Économie sociale*, p. 176.

des questions sociales.¹ Partout cependant deux faits, plus accusés, il est vrai, à tel endroit qu'ailleurs, dominant et troublent profondément le monde du travail, à savoir : «la situation d'infortune et de misère imméritée»² dans laquelle se trouvent placés la plupart des hommes des classes inférieures, puis une hostilité sourde dégénérant souvent en haine ouverte et engendrant un «redoutable conflit»³ entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas.

Ces deux faits, étroitement liés l'un à l'autre, voilà, nous semble-t-il, autant qu'il peut être noté dans ses caractéristiques générales, le mal social de notre époque. Ce mal a ses causes, il a ses effets, il doit avoir ses remèdes : leur ensemble constitue ce qu'on est convenu d'appeler la question sociale.

Telle est, si nous la comprenons bien, la pensée de Léon XIII dans son encyclique *Rerum Novarum*, telle aussi la doctrine de plusieurs sociologues catholiques distingués.⁴

Ainsi entendue, la question sociale n'est pas entièrement nouvelle. Ce qui l'actualise c'est l'acuité, toute moderne, du mal dont elle s'occupe.

De tout temps, en effet, il y a eu des riches et des pauvres, des employeurs et des employés. Le capital s'est rencontré avec le travail. Des conflits ont surgi. Dans l'antiquité, c'est la force qui, d'un geste brutal, les résolvait. L'esclave devait obéir ou mourir. Solution barbare que le christianisme raya des mœurs humaines. L'ouvrier, devenu quelqu'un par la vertu de l'Évangile, put se dresser en

1. Gambetta, *Discours et plaidoyers politiques*, II, p. 263; Bourget, *Outre-mer*, I, p. 311.

2. Léon XIII, Encyclique *Rerum Novarum*, p. 4. — Chaque fois que nous citons cette encyclique, nous renvoyons à l'édition publiée par l'*École Sociale Populaire*.

3. Encyclique *Rerum Novarum*, p. 1.

4. Garriguet, *op. cit.*, p. 13; Antoine, etc.

face de son maître et exiger de traiter avec lui d'égal à égal, d'homme à homme; et de son côté, le maître, reconnaissant un frère dans cet humble baptisé, consentit à lui tendre une main loyale et secourable.

Qu'il y ait eu, même sous ce nouveau régime, des difficultés entre employeurs et employés, cela se peut, étant donnée la nature humaine, et cela, de fait, fut. Le moyen âge, par exemple, connut des grèves et des révoltes; mais courtes et peu fréquentes, elles ne réduisirent jamais l'ouvrier à une situation précaire. Des institutions sociales, des fondations ecclésiastiques, des confréries, des corporations, des biens communaux paraient aux plus pressants besoins jusqu'à ce que l'ordre fût rétabli.¹

Heureuse époque, trop tôt disparue. Notre âge a rétrogradé. On se croirait vraiment, en cet orgueilleux XXe siècle, revenu, dans certains pays, aux jours sombres du paganisme.

De l'âme humaine qu'elle avait arrachée au joug de la barbarie et pieusement civilisée, un vent d'impiété a chassé la religion chrétienne. Elle partie, les instincts mauvais et les basses passions se sont librement développés. Jouir de la vie présente le plus intensément possible est devenu l'unique souci d'une large portion de l'humanité. Afin de réaliser cet égoïste désir, l'exploitation du faible par le fort — dût-elle, pour s'exercer, méconnaître la valeur personnelle de l'homme et renverser les bases mêmes de la société — parut un moyen naturel. Le régime individualiste, fruit de la révolution, offrait un champ propice à cette odieuse manœuvre. violemment jeté hors des cadres corporatifs qui protégeaient sa faiblesse, complètement isolé, le travailleur devenait une proie pressurable à merci. Un seul refuge semblait lui rester: son travail. Il comptait

1. Antoine, *op. cit.*, p. 192.

s'y abriter et livrer encore aux mesures oppressives des capitalistes de belles résistances. Les progrès de l'industrie vinrent renverser cette dernière citadelle de sa liberté. Le travail mécanique détrôna le travail musculaire. Là où il fallait vingt, cinquante, cent bras, un seul suffit. Grâce à une concurrence inévitable il ne fit jamais défaut et dut se soumettre aux plus dures conditions. ¹ Les grands industriels en profitèrent.

Mais l'ouvrier d'aujourd'hui n'est plus l'esclave d'autrefois, créature sans volonté, à l'échine souple. Conscient de sa dignité d'homme, il s'est refusé à n'être qu'une machine. Et comme l'oppression ne désarmait pas, il a arboré l'étendard de la révolte. L'âme fermée à tout principe chrétien, sans autre guide que sa haine, il devait fatalement dépasser les bornes d'une juste résistance. Je suis le nombre, s'est-il dit, on a voulu m'écraser, j'écraserai à mon tour, j'abaisserai les arrogantes puissances qui émergent de la masse humaine, je nivellerai le monde dans une égalité universelle. Et en face du capitalisme oppresseur s'est dressé, arc-bouté sur des années de souffrances et de haines, le socialisme farouche. ²

Constitué en association au milieu du siècle dernier, le nouveau système a rapidement fait son tour du monde, mettant sur pied, à chaque étape, le pauvre contre le riche, l'ouvrier contre le patron. Son programme compte aujourd'hui plusieurs millions d'adhérents, recrutés par tout l'univers. Ces hommes vivent et luttent groupés. Le socialisme les tient surtout par son organisation économique. Dans les pays où il pénètre, il multiplie en effet les œuvres :

1. Garriguet, op. cit., p. 24.

2. «Ce qu'il m'importe surtout de redire aujourd'hui plus hautement que jamais, c'est que le socialisme est né des abus engendrés par le régime de l'économie matérialiste et les doctrines posées il y a un siècle par ses fondateurs. Oui, quel que soit votre étonnement, il faut que vous entendiez. Le socialisme est le fruit de l'économie libérale.» De Mun, *Discours*, tome VI, p. 17.

fédérations, mutualités, coopératives, syndicats professionnels, etc. Une presse puissante est à son service. Ses chefs, bien que divisés sur un grand nombre de points: théories à répandre, plan de campagne à suivre, organisation de la nouvelle société, s'accordent tous pour rallier les aspirations et les énergies de leurs troupes autour d'une même idée: la substitution de la propriété collective à la propriété capitaliste ou privée. C'est la citadelle qu'il faut emporter. Les autres conquêtes ne sont que des acheminements. Celle-là est le but final, le couronnement. ¹

Des victoires partielles ont, sur différents points du globe, marqué les efforts des socialistes. Les optimistes du parti saluent en elle l'aube du triomphe définitif.

Cette aurore des temps nouveaux n'a pas échappé aux regards anxieux des patrons. Elle annonce leur ruine. Ils ont résolu de la faire reculer. Contre la puissance disciplinée du prolétariat se ramasse, peu à peu, la puissance longtemps émiétée du patronat. Déjà, entre les deux organisations ennemies, des chocs très rudes ont eu lieu. En 1910 «la barricade» se dressait menaçante, non plus sur la scène fictive d'un théâtre, mais en pleine vie industrielle, au cœur de l'empire germanique. ² Quarante mille membres de diverses associations patronales, occupant près de deux millions d'ouvriers, s'étaient groupés en une vaste fédération. Forts de leur nombre, plus encore de leur union et de leur capital, brusquement ils ouvrirent les hostilités. Du jour au lendemain, les ouvriers qu'ils em-

1. «Il y a une conception commune à laquelle ont abouti les socialistes de toutes les écoles et de tous les pays, c'est qu'il n'y a qu'un moyen de libérer le prolétariat: c'est partout où il y a divorce, où il y a séparation de la propriété et du travail, de remplacer ce qu'on appelle le capital, c'est-à-dire la propriété privée des moyens de production par la propriété sociale commune ou collective des moyens de production.» Jaurès, cité par Lerolle, *Semaine sociale*, St-Étienne, p. 516.

2. *Revue de l'Action Populaire*, 20 juillet 1910: *La lutte des classes en Allemagne*, par le chanoine Cetty.

ployaient se virent poser de rudes conditions. Un nouveau tarif était fixé sans consultation. Il comportait un minimum de travail de dix heures, devait s'appliquer à tout le pays, cesser le même jour et durer cinq ou au moins trois ans. Pas d'issue possible. Ou se soumettre ou renoncer au travail. Les ouvriers renoncèrent au travail. Et la lutte s'engagea. Elle fut menée avec une véritable abnégation et plus de solidarité du côté des employés. Ils n'en ont pas moins été vaincus. Vaincus, mais pas désarmés, pas abattus. Ils refirent, après la bataille, leurs rangs et augmentèrent leurs munitions. A la première occasion ils tenteront de prendre leur revanche. La trêve a sonné, non la fin des hostilités.

D'autre part cette victoire des patrons était d'une portée trop considérable pour qu'elle n'eût pas son retentissement par le monde entier. De semblables fédérations se formèrent dans plusieurs grandes cités. On en signale non seulement en Allemagne, mais encore en Angleterre, en France, en Italie, en Suède, où le patronat triompha en 1911 de la grève générale. ¹ Elles adoptent la même politique «de la barre de fer», la victoire par la force. ²

La «grande guerre» a interrompu ces hostilités. Ne croyons pas cependant que les deux partis ont désarmé. Ils reprendront, au lendemain de la paix, et plus vivement que jamais, leurs luttes violentes. Les événements actuels

1. *Année sociale internationale*, 1911, p. 462.

2. Il existait en Allemagne, en 1911, d'après la statistique du bureau central de l'empire, 93 fédérations nationales, 474 fédérations de province, 2361 fédérations communales, en tout 2928 fédérations réunissant 127,424 patrons qui occupaient 4,027,440 ouvriers. C'est une augmentation de 315 fédérations sur l'année précédente. «Le patronat allemand, dit *l'Année sociale internationale* de 1912, à laquelle nous empruntons ces chiffres, se montre très intransigent; il s'inspire, dans son attitude à l'égard des syndicats ouvriers, d'un véritable esprit de domination. S'il organise, ce n'est pas pour perfectionner l'ordre social, en combattant l'individualisme; c'est uniquement pour dresser la barricade et régner en maître sur le prolétariat vaincu.» p. 483.

y contribuent même. Cette vie d'hommes en commun sur le front ou dans les usines, ces cartes de nourriture et de vêtements favorisent les idées socialistes. Les propagandistes du parti en profitent. Déjà en mars 1917, la *Ligue nationale des ouvriers anglais*, réunie en convention, discutait le projet d'une évolution sociale après-guerre et organisait un vaste mouvement vers le socialisme industriel par tout l'Empire.

Il en résultera la lutte des classes, l'âpre guerre sociale s'abattant à son tour sur le monde. L'un des deux ennemis, le capital ou le travail, devra rester sur le champ de bataille.

Aucune puissance à l'heure actuelle — le gouvernement allemand a tenté dans la lutte que nous avons signalée une intervention qui n'a pas réussi — n'est capable de calmer les adversaires et de ramener à de justes proportions leurs belliqueuses revendications; aucune... si ce n'est l'Église.

Tant que l'humanité ne reviendra pas s'éclairer aux vraies lumières du christianisme, tant qu'elle s'obstinera à regarder la terre comme un jardin de délices, naturellement, logiquement, elle voudra jouir, jouir le plus possible. Et elle ne reculera, pour satisfaire ses passions, devant aucun moyen.

Au contraire, que les enseignements du Christ pénètrent son âme, ces âpres désirs de jouissance terrestre s'évanouiront. Sur le terrain reconquis des immortelles vérités, riches et pauvres se rencontreront. Sans heurts, dans un esprit de justice et de charité, ils pourront discuter et, par de mutuelles concessions, résoudre l'angoissant problème qui les divise et démembré la société.

CHAPITRE II

La question sociale et l'Église

CE rôle pacificateur donné à l'Église ne serait-il pas une attribution nouvelle que réclament pour elle quelques-uns de ses membres, désireux de lui conquérir la faveur populaire? Consultons l'histoire. Sa réponse ne laissera aucun doute. L'Église vient à peine de naître et déjà les victimes de l'esclavage bénéficient de sa sollicitude maternelle: «Il n'y a plus de différence, écrit saint Paul, entre le Juif et le Gentil, l'esclave et l'homme libre... tous vous êtes un en Jésus-Christ.»¹

Et cette doctrine se traduit aussitôt en acte. Les réunions des fidèles s'ouvrent à tous les chrétiens. Maîtres et esclaves s'y coudoient. Ensemble ils assistent aux pieuses cérémonies et participent à la réception des sacrements.

Cette attitude, l'Église ne l'a jamais reniée. Chaque chapitre de son histoire, vieille déjà de dix-neuf siècles, atteste les luttes qu'elle livra pour les opprimés et les faibles. Au frontispice de chacun d'eux on pourrait reproduire, sans crainte d'anachronisme, le défilé symbolique dont notre sculpteur Hébert a orné l'un des bas-reliefs du monument Laval. Il synthétise, en un puissant raccourci, l'œuvre du premier évêque de Québec. Entouré d'apôtres, prêtres et laïques, qu'entraîne un même zèle, le prélat canadien s'a-

1. Gal., III, 28. «L'esclave a été remis par l'Église en possession de tous les attributs essentiels de la personne humaine; en cédant à l'impulsion chrétienne, les lois lui ont restitué, l'un après l'autre, les principaux d'entre eux.» Paul Allard: *Les Esclaves chrétiens depuis les premiers temps de l'Église jusqu'à la fin de la domination romaine en Occident*, p. 456.

chemine vers une modeste chapelle. La route qu'il parcourt n'est pas encore essouchée, route de pionnier, de missionnaire. Des misères de toutes sortes la bordent. Et penchées sur chacune d'elles, d'humbles religieuses, que bénit le geste du Pontife, les console et les soulage. Anges terrestres, elles relèvent les corps et éclairent les esprits afin que les âmes libérées accompagnent, jusqu'à la maison de Dieu, l'auguste cortège qui passe.

Ainsi, depuis des siècles, sur le chemin de la vie, marche l'Église, secourant les malades, instruisant les ignorants, protégeant les faibles. Libre, elle aurait établi à perpétuité l'ordre et la paix sur la terre. Les réductions du Paraguay nous offrent une preuve éclatante de l'efficacité de son action.¹ Mais toujours et partout des influences jalouses ont entravé ses efforts. Nous ne discuterons pas ici les motifs qu'alléguaient, pour refouler l'Église dans les catacombes ou la murer dans les sacristies, les persécuteurs de tout âge: empereurs de Rome, Jacobins de la Révolution, sectaires des derniers siècles. L'histoire impartiale en a déjà fait justice. Il est cependant une objection spécieuse, ardemment propagée de nos jours par la libre pensée, accueillie même avec faveur dans certains milieux catholiques, dont nous voudrions montrer immédiatement l'inanité. Si nous la traitons à fond, c'est qu'elle s'attaque au principe même de l'action sociale catholique. Sa discussion d'ailleurs mettra en vive lumière un aspect de l'Évangile trop demeuré dans l'ombre jusqu'ici, du moins en notre pays.

L'Église n'a rien à voir à la question sociale, disent les rationalistes. C'est un problème terrestre qui se débat hors des âmes. Il dépasse donc son champ d'action, il

1. On lira avec fruit sur cette remarquable entreprise une brochure de l'*Action Populaire: Au Paraguay. Missionnaires et œuvres sociales*, par le P. du Coetlosquet, S. J. (No 217).

échappe à son magistère. Jésus-Christ est venu établir le royaume de Dieu, le royaume céleste. De cette vie, de ses conditions matérielles il n'a eu cure.

Tel est le langage des modérés de l'école. On le retrouve, en termes presque identiques, sur des lèvres de croyants. «Beaucoup de catholiques, écrit l'abbé Garriguet, ne croient pas à un évangile social... Ils mettent une cloison étanche entre la religion et tout ce qui concerne la politique, la sociologie, le commerce, l'économie. Tout cela relève de l'initiative humaine et non d'une morale confessionnelle.»¹

Mais à côté des modérés il y a les avancés. Le ton s'élève. Loin de pouvoir guérir le malaise social, disent-ils, la doctrine catholique tend à le perpétuer. Elle table même sur lui. Cet état de misère et d'oppression, mais elle le veut, elle le souhaite à ses fidèles. S'il n'existait pas, elle le créerait. Le Christ l'a couvert de ses louanges et de ses bénédictions. Il y a même attaché le gage des récompenses futures : «Heureux vous qui êtes pauvres, car le royaume des cieux est à vous ! Heureux vous qui avez faim maintenant, car vous serez rassasiés ! Heureux vous qui pleurez maintenant, car vous serez dans la joie ! Heureux serez-vous, lorsque les hommes vous haïront, vous repousseront de leur société, vous chargeront d'opprobres, et rejetteront votre nom comme infâme, à cause du Fils de l'homme. Réjouissez-vous en ce jour-là et tressaillez de joie, car voici que votre récompense est grande dans le ciel.»² C'est la charte du christianisme, c'est aussi la plus séduisante invite, pour ceux qui souffrent, à la résignation dans l'oppression, pour ceux qui jouissent, à la non-intervention dans la crise où se débat la société. Quelques autres paroles du Christ, habilement choisies et détachées du contexte, viennent

1. Garriguet, *la Valeur sociale de l'Évangile*, p. 54.

2. Luc, vi, 20-24.

étayer cette thèse: «Si quelqu'un vient à moi et ne hait pas son père et sa mère, sa femme et ses enfants, ses frères et ses sœurs, et même sa propre vie, il ne peut être mon disciple. ¹ Ne vous inquiétez pas pour votre vie de ce que vous mangerez ou boirez, ni pour votre corps de quoi vous le vêtirez. ² Si quelqu'un te frappe sur une joue présente-lui aussi l'autre. Si quelqu'un prend ton manteau, ne l'empêche pas de prendre encore ta tunique.» ³

Ainsi donc, liens sacrés de la famille, exigences matérielles de la vie, dignité humaine, respect des droits, le Christ ignore et dédaigne tout cela. Son enseignement par conséquent est antisocial au premier chef, et l'Église qui le propage sape les bases de la société. Du malaise actuel quel homme raisonnable oserait nier qu'elle ne soit la grande responsable ?

Nous avons là un spécimen de la guerre déloyale menée dans certains pays contre l'Église. L'Évangile est ouvert à tout venant. Ses pages débordent d'enseignements sur les relations que les hommes doivent avoir entre eux. Pour juger sa valeur sociale, la simple logique et la plus élémentaire justice demandaient qu'on groupât ces enseignements, qu'on en fit une synthèse, qu'on s'efforçât d'en tirer un corps de doctrine clair et homogène. En face de textes, en apparence contradictoires, la vraie critique ne se croit pas obligée, sans plus ample examen, d'en rejeter une partie comme apocryphes ou d'accuser leur auteur de duplicité. Elle replace ces fragments de discours dans leur cadre primitif, examine les circonstances dans lesquelles ils ont été prononcés, et s'efforce ainsi de pénétrer leur vrai sens. C'est une méthode à rebours dont se sont servis les adversaires du catholicisme. Un beau matin, ils ont organisé une partie de pêche aux textes antisociaux

1. Luc, XIV, 26.

2. Matth., VI, 25.

3. Matth., V, 40.

dans l'Évangile et, quand ils ont cru en voir frétiller quatre ou cinq au bout de leurs lignes, ivres de joie, ils sont allés les exposer sur la grande foire où se débite la marchandise anticléricale.

Nous n'agirons pas ainsi. Plus loyaux, nous allons nous placer bien en face de la personne du Christ, le livre des Évangiles ouvert sous nos yeux. De ses paroles et de ses actes nous tâcherons alors de dégager quelques principes généraux qui, groupés ensemble, nous donneront le véritable caractère de la sociologie du divin Maître.

Que Jésus-Christ soit venu sur la terre pour sauver les âmes, qu'il leur ait prêché le détachement des choses de ce monde et l'amour des biens célestes, cela ne fait aucun doute. Nos adversaires l'admettent. C'est même le nerf principal de leur argumentation. Mais cette orientation des âmes vers le ciel, le Christ l'a-t-il voulue sans tenir compte des conditions matérielles de l'existence humaine ? et s'il en a tenu compte, était-ce pour les bouleverser et rendre impossibles les relations sociales qu'elles impliquent, ou au contraire les faciliter et faire bénéficier ainsi la société entière des vertus dont sa doctrine allait provoquer une merveilleuse éclosion ?

Là, il nous semble, gît toute la question. Or, elle ne peut laisser longtemps perplexe celui qui étudie de bonne foi l'Évangile. Jésus-Christ a tellement peu abstrait l'âme des contingences terrestres au milieu desquelles elle se meut qu'à ces contingences mêmes il a attaché son salut ; les relations entre les hommes l'ont laissé si peu indifférent que de leur droite ordonnance il a voulu faire la base même de sa loi.

Écoutons l'évangéliste saint Matthieu : « Les Pharisiens, ayant appris que Jésus avait réduit au silence les Sadducéens, s'assemblèrent. Et l'un d'eux, docteur de la loi, lui demanda pour le tenter : « Maître, quel est le plus grand

commandement de la loi?) Jésus lui dit: «Tu aimeras le Seigneur ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit. Le second lui est semblable: *Tu aimeras ton prochain comme toi-même*. A ces deux commandements se réduisent toute la loi et les prophètes. ¹⁾

Est-ce assez clair? Ignore-t-il, celui qui ordonne à l'homme d'aimer son prochain, qu'il est un être social? Méconnaît-il les devoirs que lui impose la société dans laquelle il vit? Et ce précepte revient presque à chaque page de l'Évangile: «C'est là mon commandement, aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés...² Ce que je vous commande c'est de vous aimer les uns les autres...³ Vous aimerez votre prochain comme vous-même ⁴... A ceci tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres...⁵ Je vous dis, à vous qui m'écoutez: aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, bénissez ceux qui vous maudissent, priez pour ceux qui vous maltraitent»...⁶

Soit, a-t-on repris, le Christ a prêché la charité. Mais la justice, vertu autrement nécessaire au maintien de l'ordre social, base même de la société, où trouvez-vous dans l'Évangile la moindre trace de son importance, la moindre exhortation à sa pratique?

A cette objection plusieurs réponses pourraient être faites et la première est certainement le rappel de ce principe qui tend à disparaître: Le plupart des relations humaines doivent être réglées non par la simple justice, mais la charité. Sans la charité aucune union effective entre les hommes, aucun lien familial.

N'y aurait-il donc dans la Bible que les prescriptions de la charité, son enseignement serait déjà social. Mais la

1. Matth., xxii, 34-41.

2. Jean, xv, 12.

3. Jean, xv, 17.

4. Matth., xix, 19.

5. Jean, xiii, 35.

6. Luc, vi, 27-29.

prescription de la justice s'y rencontre aussi. Elle s'y rencontre d'abord implicitement. La charité n'est plus charité si elle foule aux pieds les obligations de justice, si elle ruine la base même de l'organisation sociale. Commander la charité, c'est donc commander aussi la justice. Ce dernier commandement d'ailleurs se trouve explicitement enseigné. Une preuve suffira.

Le Christ l'a déclaré formellement: Il rejette les dons de celui qui est injuste. il ne le reconnaît pas pour son disciple: «Si donc, lorsque tu présentes ton offrande à l'autel, tu te souviens que ton frère a quelque chose contre toi, laisse là ton offrande devant l'autel, et va d'abord te réconcilier avec ton frère; puis viens présenter ton offrande.»¹ Si ton frère a quelque chose contre toi, c'est-à-dire, suivant l'interprétation de saint Augustin et de la plupart des Pères, si tu as violé quelques-uns des droits du prochain, si tu n'as pas, par exemple, suffisamment rémunéré son travail, si tu as abusé de sa faiblesse, si tu n'as pas payé tes dettes, etc. N'est-ce pas là enseigner formellement la justice ?

Parviendrait-on d'ailleurs à effacer ou à altérer les paroles du Christ que sa vie demeurerait. Et elle est l'action la plus efficace qui fût jamais posée en faveur du droit de tout être humain, quelles que soient les modalités extérieures de son existence, au respect de sa personne. Quand Jésus-Christ apparut sur la terre, l'ouvrier était universellement méprisé. Les plus grands génies de la Grèce avaient flétri le travail manuel. Les Romains le considéraient comme un métier dégradant. Qui l'exerçait était soumis à toutes les tyrannies. Homme, non; esclave plutôt, machine! Pour détruire ce régime odieux, il fallait un acte d'une portée infinie. Le Christ n'hésite pas. Lui, fils de

1. Matth., v, 23 sq.

Dieu, il traverse le fossé qui partageait en deux camps la société païenne et prend rang dans la classe avilie des travailleurs. Du coup, dignité et droits leur sont restitués. Refuser maintenant à l'ouvrier, parce qu'ouvrier, de traiter avec lui d'égal à égal, c'est donc répudier l'Évangile et rétrograder aux pratiques barbares du paganisme. «Si nos mœurs, a écrit récemment M. Gabriel Hanotaux, nos mœurs familiales, nos mœurs scolaires, nos mœurs sociales, se transformaient dans le sens de la réhabilitation du travail, la plupart des difficultés seraient applanies.»¹ N'est-ce pas dire implicitement: Si l'Évangile pénétrait de sa doctrine toutes les classes de la société, le conflit actuel cesserait? Plus franc, quoique plus rude, est le mot de M. Clémenceau: «Supposez les chrétiens de nom chrétiens de fait, et il n'y a plus de question sociale.»²

Mais la société ne se compose pas que d'individus. Elle comprend aussi des familles. Elle repose même sur elles. Les établir solidement c'est donc fortifier l'ordre social. Que fait Jésus? Écoutez ces graves paroles: «N'avez-vous pas lu, dit-il aux Pharisiens, que le Créateur, au commencement, fit un homme et une femme et qu'il dit: A cause de cela l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme et ils deviendront les deux une seule chair. Que l'homme ne sépare donc pas ce que Dieu a uni.³ ... Je vous le dis, celui qui renvoie sa femme si ce

1. Hanotaux, *La Démocratie et le travail*, p. 39.

2. Cité par Lugan, *l'Enseignement social de Jésus*, p. 104. C'est la même idée que M. Anatole Leroy-Beaulieu exprime dans les lignes suivantes: «Que les catholiques, que les protestants, que les orthodoxes s'imprègnent également de l'esprit de l'Évangile; et sans qu'il soit besoin de réunir des diplomates, autour d'un tapis vert, sous la présidence d'un chancelier, les questions ouvrières, étudiées partout dans le même sentiment humain et chrétien recevront la seule solution internationale compatible avec la variété des situations et des circonstances, avec l'inégalité des hommes et des races, la seule qui se puisse concilier avec les intérêts des peuples et l'indépendance des États.» *La Papauté*, p. 177.

3. Matth., XIX, 4-7.

n'est pour impudicité, et en épouse une autre, commet un adultère.»¹

La pensée du Maître, ici encore, est claire. Du coup, il donne au mariage pour double base l'unité et l'indissolubilité. La femme n'est pas un être dont l'homme peut user au gré de ses caprices, la rejeter aujourd'hui, la reprendre demain, vivre tantôt avec celle-ci, tantôt avec celle-là. Non, dès lors qu'il a choisi l'une d'elles, et a lié librement sa vie à la sienne, la mort seule peut briser cette union. Est-ce là une doctrine antisociale ? Ruine-t-elle ou fortifie-t-elle la société ?

Ce n'est pas tout. Entre l'époux et l'épouse, fleur éclose sur le tronc commun de leurs vies, s'épanouit l'enfant. Quelle place tiendra-t-il dans la famille ? Lui reconnaîtra-t-on des droits, des devoirs ? Le paganisme a répondu par la bouche de Platon : Le père est maître absolu de son enfant ; qu'il le tue, s'il ne représente pas un type physique supérieur. Tout autre est le jugement de Jésus. « En vérité, dit-il à ses apôtres, si vous ne devenez semblables à ces petits enfants, vous n'entrerez jamais dans le royaume des cieux. C'est celui qui s'humilie comme ce petit enfant qui sera le plus grand dans le royaume céleste. Aussi, quiconque reçoit en mon nom un petit enfant comme celui-ci, me reçoit moi-même. Mais si quelqu'un scandalisait un de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on suspendît à son cou une meule de moulin et qu'on le jetât au fond de la mer...² Prenez donc garde de ne jamais mépriser un de ces petits enfants, car je vous le dis, leurs anges voient sans cesse dans les cieux la face de mon Père céleste. »³

De par son âme immortelle, l'enfant a donc des droits. Personne, pas même ceux dont lui vient l'existence, n'est justifiable de les violer. Il a aussi des devoirs. Jésus les résume dans sa propre vie. Il grandit à Nazareth, aimant,

1. Matth., xix, 9.

2. Matth., xviii, 3-7.

3. Matth., xviii, 10.

soumis, respectueux. Il travaille dans l'atelier paternel. Il assiste ses parents.

Encore un coup, une telle doctrine est-elle funeste ou utile à la société? Il n'est pas besoin de la creuser longtemps pour y trouver la condamnation non seulement des turpitudes du paganisme, mais encore de notre système moderne qui arrache l'enfant à la saine atmosphère du foyer et le jette dans une de ces usines où s'anémie son corps, s'étiole et presque toujours meurt son âme.

Cette étude pourrait être poussée plus loin.¹ Bien qu'incomplète elle suffit à notre but. Une conclusion en jaillit: l'Évangile est vraiment un livre à haute portée sociale. Le long de ces pages se déroule, ici en enseignements très clairs, là en conseils plutôt voilés, parfois même simplement insinués, pour les sociétés non moins que pour les individus, une vraie doctrine de vie. Répandue à flots, sur la terre, elle assainirait les milieux où grouillent la haine, la cupidité, l'envie, et y ferait reflourir la charité l'ordre, la justice et la paix.

Cette conclusion défie toutes les attaques. Solidement étayée sur une rigoureuse critique, elle est inébranlable. Les textes que lance contre elle une troupe de sectaires ne l'entament pas d'une parcelle. La plupart éclatent entre leurs mains et les blessent eux-mêmes.

Qu'ils les replacent dans leur vrai cadre, ou'ils les étudient à la lumière des circonstances dans lesquelles ils furent prononcés, et ils y découvriront, s'ils ont soin auparavant d'enlever leurs lunettes anticléricales, un sens qui leur avait d'abord échappé et qui, loin d'être antisocial, tend au contraire à atténuer les aspérités de la vie et à faciliter les relations qu'elle comporte.

1. Ceux qui voudraient la poursuivre liront avec profit deux ouvrages auxquels nous avons eu recours dans l'exposé de cette doctrine: *l'Enseignement social de Jésus*, par l'abbé Lugan et *la Valeur sociale de l'Évangile*, par l'abbé Garriguet.

Ils remarqueront, par exemple, que le sermon sur la montagne n'entrave aucunement ni chez les riches le soulagement des misères, ni chez les pauvres les efforts honnêtes pour s'en libérer, mais que simplement il veut prévenir les tristesses et les désespoirs, les jalousies et les colères, les tumultes populaires et les révoltes sanglantes.

Ils verront que cette haine de la famille dont le Christ semble faire un devoir à ses disciples n'est autre chose que la disposition absolument sociale, — exprimée sous cette forme figurée, habituelle au langage oriental — où ils doivent être de tout sacrifier, même les douceurs du foyer, même les charmes de la patrie, si cela est nécessaire, pour servir la vérité, pour obéir à leur conscience.

Ils s'apercevront que la page fameuse de saint Matthieu où s'étale la providence de Dieu envers les plus faibles créatures, — les oiseaux du ciel qui ne sèment ni ne moissonnent, et les lys des champs qui ne travaillent ni ne filent, — ne condamne pas le souci de lendemain, mais bien cet élément inquiet, fébrile, déprimant, qui trop souvent s'y mêle, germe malsain d'où naissent les haines, ferment actif de la guerre des classes.

Ils comprendront enfin que cette résignation et cette humilité, si instamment recommandées aux chrétiens, sont des vertus viriles et fécondes; que, justement entendues et intelligemment pratiquées, elles contribueront plus efficacement que les lois les mieux fabriquées ou les rudes coups «de la barre de fer» à résoudre l'âpre conflit actuel.

De ce que l'Évangile contient un enseignement social, il ne faudrait cependant pas l'assimiler — la remarque en a déjà été faite — à un manuel d'économie politique où sont posés et résolus, jusque dans les moindres détails, tous les problèmes concernant la société. Celui-là se tromperait qui voudrait, par exemple, y trouver la condamnation nominale du *sweating system* ou l'éloge du contrat de

travail et des caisses populaires. Les paroles de Jésus dominant les contingences. Elles ne sont d'aucun temps pour être de tous les temps. Elles établissent les principes. A ses disciples, à travers les âges, de les appliquer suivant les circonstances et les pays.

Plusieurs déjà l'ont fait. Entre tous, par la fermeté et la hardiesse de son geste, par la parfaite compréhension de son époque, par l'influence qu'il exerça, se dresse le grand pape Léon XIII. Son encyclique sur la condition des ouvriers marque une date dans l'histoire sociale de l'Église. C'est une page à laquelle il est nécessaire de s'arrêter.

CHAPITRE III

L'encyclique Rerum Novarum

LA Révolution avait chassé la religion de la société. Elle avait fait de ses temples de nouvelles catacombes d'où ordre avait été signifié à ses ministres de ne pas sortir. Et le peuple, trompé par les faux bergers qui le guidaient, se disait : L'Église est l'affaire des bourgeois et des nobles. Elle ne s'occupe pas des petits et des pauvres, jamais elle ne s'incline vers leur détresse. Aux seuls grands et aux seuls riches vont ses faveurs.

Cette situation fautive qui durait depuis trop longtemps, Léon XIII résolut de la liquider. Hardiment, sachant bien qu'il va heurter de front des opinions profondément enracinées, mais fort de son droit, il revendique pour l'Église la place qu'elle avait tenue dans la vie des sociétés, dès les premiers jours de sa libre existence ; il la jette, alors que le conflit entre le travail et le capital est plus aigu que jamais, en pleine mêlée sociale, la doctrine du Christ sur les lèvres.

Geste libérateur, dont l'humanité est encore émue. Il allumait sur le roc du Vatican la grande lumière que cherchaient et qu'appelaient, pour éclairer leur route, toutes les âmes chrétiennes engagées dans le mouvement social. Elles y coururent. «Aucun spectacle, écrit le comte de Mun, ne fut plus émouvant depuis le temps où l'Église accueillit les barbares en face de l'empire épuisé. L'ébranlement fut universel. On vit les évêques d'Amérique traverser l'Océan pour plaider devant le pape la cause des travailleurs ; on entendit, au sein de l'aristocratie Anglterre, la parole du cardinal Manning répondre, de Londres

à Baltimore, à celle du cardinal Gibbons, comme pour sceller à la face des deux mondes l'alliance intime de l'Église et du peuple. Chez nous même, on vit des ouvriers conduits à Rome par le cardinal Langénieux, et sur les marches du Vatican, leur foule prenant la place des cortèges royaux.»¹

Nous n'avons pas l'intention de donner ici un commentaire de l'encyclique *Rerum Novarum*. Il nous a paru cependant opportun de mettre en relief quelques-uns de ses enseignements, ceux où Léon XIII indique les principaux remèdes au mal social. Ils vont nous guider dans la suite de notre travail. Nous pénétrer de leur doctrine est donc nécessaire.

Trois puissances, affirme le pape, doivent concourir à soulager la société souffrante: l'Église, l'État, l'Association.

L'Église. Qu'y-a-t-il au fond du mal social? Avant tout, une question d'ordre moral. On pourrait, sinon le guérir complètement, du moins l'atténuer, l'adoucir considérablement, en ne lui appliquant que des remèdes moraux. Ne lui appliquer que des remèdes économiques serait presque toujours l'envenimer.

C'est que, en effet, la racine même du désordre actuel n'est autre que le mépris ou l'oubli des lois qui régissent la vie humaine. La nature en disposant «parmi les hommes, des différences aussi multiples que profondes: différences d'intelligence, de talent, d'habileté, de santé, de force» a voulu, dans la société, l'inégalité des individus et des classes, mais une inégalité qui ne soit pas un antagonisme. Loin de là. «De même que dans le corps humain, les membres, malgré leur diversité, s'adaptent merveilleusement l'un à l'autre, de façon à former un tout exactement proportionné et qu'on pourrait appeler symétrique; ainsi,

1. *Revue de l'Action Populaire*, janvier 1910, p. 6.

dans la société, les deux classes sont destinées par la nature à s'unir harmonieusement et à se tenir mutuellement dans un parfait équilibre. Elles ont un impérieux besoin l'une de l'autre: il ne peut y avoir de capital sans travail, ni de travail sans capital.»

Sur cette loi naturelle se greffe une loi pénale. Le premier homme a failli à son devoir. Ses descendants — telle la postérité d'un aïeul ruiné — subiront le contre-coup de sa faute. Nous devons, dans l'intention divine, vivre impassibles. Le péché d'Adam bouleverse cet ordre. Il lie, d'un nœud infrangible, à nos existences terrestres la douleur et la souffrance. L'une et l'autre deviennent «l'apanage de l'humanité et les hommes auront beau tout essayer, tout tenter pour les bannir, ils n'y réussiront jamais, quelques ressources qu'ils déploient et quelques forces qu'ils mettent en jeu.»

Inégalité, mais union des classes; nécessité de la douleur et de la souffrance: voilà donc deux lois vitales. N'en pas tenir compte c'est exposer le corps social à de profondes perturbations.

Or qu'a fait la société depuis plus d'un siècle si ce n'est précisément d'éluder ces lois? Nous l'avons constaté: c'est de l'individualisme et de la cupidité des riches qu'est sorti le germe initial des maux dont nous souffrons aujourd'hui, c'est sous le souffle violent des revendications socialistes qu'il s'est développé. Mais individualisme, cupidité, socialisme, qu'est-ce autre chose que l'oubli de la condition malheureuse faite à l'homme par le péché, que la négation virulente de l'inégalité et de l'union des classes?

Pour faire cesser ce désordre, pour «couper le mal dans sa racine, les institutions chrétiennes possèdent une vertu admirable et multiple. Et d'abord toute l'économie des vérités religieuses, dont l'Église est la gardienne et l'interprète, est de nature à rapprocher et réconcilier les riches et les

pauvres, en rappelant aux deux classes leurs devoirs mutuels, et avant tous les autres ceux qui dérivent de la justice.»

A l'ouvrier, la religion enseigne la fidélité dans le travail et le respect du patron; elle défend les revendications violentes et toute relation avec ces «hommes pervers qui, dans des discours artificieux, lui suggèrent des espérances exagérées et lui font de grandes promesses qui n'aboutissent qu'à de stériles regrets et à la ruine des fortunes».

Au patron la religion enseigne le respect dû à la dignité humaine, au corps et à l'âme de ses employés; elle défend dans la rémunération du travail, l'exploitation de la misère et «tout acte violent, toute fraude, toute manœuvre usuraire, qui serait de nature à porter atteinte à l'épargne du pauvre».

A l'observation de ces lois est lié l'ordre social. Elles heurtent, il est vrai, et contrarient nos mauvais penchants. Rassurons-nous. Des sources nous sont ouvertes: dogme de la vie future, vraie doctrine sur l'usage des richesses, exemple de Jésus-Christ, où nous pourrions puiser lumière et force. Entre les hommes des différentes classes s'établira, sous l'influence de ces merveilleux agents, plus qu'une simple amitié, un véritable «amour fraternel».

Qu'on ne dise pas que c'est là de la pure théorie. Le pape lui-même répond: «L'Église ne se contente pas d'indiquer la voie qui mène au salut, elle y conduit, et applique de sa propre main le remède au mal... Pour ce qui est en particulier de la classe des travailleurs, elle fait tous les efforts pour les arracher à la misère et leur procurer un sort meilleur.»

Le redressement des idées et la restauration des mœurs par l'Église demeurent le grand remède. Mais ce renouveau chrétien sera plutôt lent à se produire. Il demande de longs efforts. Que dès aujourd'hui tous les catholiques travaillent, par la diffusion des vrais principes, à préparer cette société nouvelle, c'est la tâche primordiale. Une

autre s'impose cependant. Si aigu est le mal, si précaire dans certains pays la situation des travailleurs, que des adoucissements immédiats sont nécessaires.

Qu'attendre sur ce point de l'État ? se demande Léon XIII. Et il répond aussitôt en lui assignant une double classe de devoirs : devoirs généraux et permanents, devoirs particuliers.

Les devoirs généraux se ramènent à l'économie même des lois et des institutions. Elles doivent être de telle nature qu'il en résulte la prospérité du pays. Or, parmi les principaux facteurs de cette prospérité, il faut compter « la probité des mœurs, des familles fondées sur des bases d'ordre et de moralité, la pratique de la religion et le respect de la justice, une imposition modérée et une répartition équitable des charges publiques, le progrès de l'industrie et du commerce, une agriculture florissante ». Telles sont les choses auxquelles tout vrai gouvernement doit s'intéresser. Ce faisant, il sera utile à toutes les classes de la société, surtout à celle des travailleurs. Et ici le langage du Pontife semble se faire plus ferme. Il rappelle à l'autorité qu'elle doit « prendre les mesures voulues pour sauvegarder le salut et les intérêts de la classe ouvrière. Si elle y manque, elle viole la stricte justice qui veut qu'à chacun soit rendu ce qui lui est dû ». N'est-ce pas le travail de l'ouvrier, « travail des champs ou de l'usine » qui est « la source féconde et nécessaire... la source unique d'où procède la richesse des nations ? L'équité demande donc que l'État se préoccupe des travailleurs et fasse en sorte que de tous les biens qu'ils procurent à la société, il leur en revienne une part convenable, comme l'habitation et le vêtement, et qu'ils puissent vivre au prix de moins de peines et de privations. D'où il suit que l'État doit favoriser tout ce qui, de près ou de loin, paraît de nature à améliorer leur sort ».

Voilà pour les devoirs généraux. Avant de passer aux particuliers, Léon XIII rappelle les droits de l'individu et de la famille. L'État ne saurait les absorber. Il est tenu cependant «de protéger la communauté et ses parties... Si donc, soit les intérêts généraux, soit l'intérêt d'une classe en particulier, se trouvent ou lésés, ou simplement menacés, et qu'il soit impossible d'y remédier ou d'y obvier autrement, il faudra de toute nécessité recourir à l'autorité publique».

Ces deux phrases sont d'une extrême importance. Elles contiennent pour ainsi dire la charte même des devoirs particuliers de l'État. Le droit d'intervention y est reconnu et justifié, mais aussi sagement limité. Et comme pour écarter immédiatement les interprétations capricieuses ou habiles des différentes écoles, quelques exemples viennent expliquer aussitôt le principal énoncé: «C'est pourquoi, s'il arrive que les ouvriers, abandonnant le travail ou le suspendant par les grèves, menacent la tranquillité publique; que les liens naturels de la famille se relâchent parmi les travailleurs; qu'on foule aux pieds la religion des ouvriers, en ne leur facilitant point l'accomplissement de leurs devoirs envers Dieu; que la promiscuité des sexes ou d'autres excitations au vice constituent dans les usines un péril pour la moralité; que les patrons écrasent les travailleurs sous le poids de fardeaux iniques, ou déshonorent en eux la personne humaine par des conditions indignes et dégradantes; qu'ils attentent à leur santé par un travail excessif et hors de proportion avec leur âge et leur sexe; dans tous ces cas, il faut absolument appliquer, dans de certaines limites, la force et l'autorité des lois».

Cinq ou six points plus importants demandent d'être traités à part: la protection de la propriété légitime, les grèves et le chômage, le repos du dimanche, la mesure du temps du travail, la protection des femmes et des enfants,

le juste salaire. Le pape les aborde l'un après l'autre, et projette sur chacun d'eux la lumière de la droite raison. Ce serait sortir de notre cadre que de suivre ici l'encyclique dans ses détails. Nous renvoyons le lecteur au texte même. Contentons-nous de retenir la conclusion de cet enseignement: l'État a le devoir d'intervenir lorsque 1° les intérêts d'une classe, en particulier de la classe ouvrière, sont lésés ou simplement menacés et que 2° il est impossible de remédier au mal par les corporations ou tout autre moyen.

Cette conclusion nous conduit naturellement à l'étude du troisième remède: les initiatives privées, ou pour être plus précis, l'association sous ses différentes formes.

«En dernier lieu, dit Léon XIII, les maîtres et les ouvriers eux-mêmes peuvent singulièrement aider à la solution par toutes les œuvres propres à soulager efficacement l'indigence et à opérer un rapprochement entre les deux classes. De ce nombre les sociétés de secours mutuels; les institutions diverses, dues à l'initiative privée, qui ont pour but de secourir les ouvriers, ainsi que leurs veuves et leurs orphelins en cas de mort, d'accidents ou d'infirmités; le patronage qui exerce une protection bienfaisante sur les enfants des deux sexes, sur les adolescents et les hommes faits. Mais la première place appartient aux corporations ouvrières qui en soi embrassent à peu près toutes les œuvres.»

Les dernières pages de l'encyclique sont consacrées à exposer l'opportunité et le droit à l'existence de ces corporations, puis à indiquer «comment elles doivent s'organiser et quel doit être leur programme d'action».

C'est la reconnaissance par l'Église — reconnaissance officielle et combien élogieuse — du rôle salubre que l'association est appelée à exercer en notre époque troublée.

Cette approbation vient bien à son heure. L'association est la puissance qui monte au pouvoir, la souveraine universelle de demain. Son avènement ne semble plus qu'une

question de temps. Bientôt elle gouvernera les individus et les sociétés. Elle fabriquera les lois. Elle orientera dans sa marche morale l'humanité. Si son esprit est chrétien, la justice et la paix règneront par le monde; qu'il soit au contraire révolutionnaire et ce sera le triomphe du désordre, la plus troublante anarchie introduite au cœur de la société.

Or, Léon XIII lui-même le fait remarquer, cette puissance est, de nos jours, presque entièrement aux mains de l'ennemi. Les socialistes en particulier sont maîtres des groupements ouvriers. D'où les méfiances d'un bon nombre de catholiques. On redoute l'association comme si son principe même, et non pas l'abus qu'on en fait, était mauvais. Erreur funeste et que condamne l'histoire. Qu'étaient les corporations du moyen âge, inspirées par l'Église, si ce n'est de vraies associations constituées d'après les mœurs d'alors? De leur suppression, affirme le pape, nous est venue une bonne part des maux actuels. Sait-on que cette faute la Révolution seule doit en porter la responsabilité? La loi Chapelier, votée par la Constituante le 14 juin 1791, détruit complètement le régime corporatif. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire ces deux premiers articles.

Article I. — L'anéantissement de toutes espèces de corporations de même état ou profession étant l'une des bases de la constitution, il est défendu de les rétablir sous quelque forme que ce soit.

Article II. — Les citoyens de même état et de même profession, les ouvriers et compagnons d'un art quelconque ne pourront, lorsqu'ils seront ensemble, se nommer de président, de secrétaire ou syndic, tenir des registres, prendre des arrêtés, former des règlements sur leurs prétendus intérêts communs.

Il est donc urgent de revenir aux associations, aux associations catholiques. Léon XIII l'affirme clairement: «Les ouvriers chrétiens n'ont plus qu'à choisir entre ces

deux partis: ou de donner leur nom à des sociétés dont la religion a tout à craindre, ou de s'organiser eux-mêmes et de joindre leurs forces pour pouvoir secouer hardiment un joug si injuste et si intolérable. Qu'il faille opter pour ce dernier parti, y a-t-il des hommes, ayant vraiment à cœur d'arracher le souverain bien de l'humanité à un péril imminent, qui puissent avoir là-dessus le moindre doute ?»

Les associations catholiques veilleront, non moins que les associations socialistes, au bien-être de l'ouvrier. Mais elles s'occuperont avant tout de son perfectionnement moral. Religion à la base; direction sage et prudente au faite; ordre, fraternité, aide efficace circulant par tout l'organisme et vivifiant chaque membre: tels doivent être leurs éléments. Ainsi constituées, elles seront aux ouvriers «d'une merveilleuse utilité» elles apporteront «un remède à tous leurs maux».

Église, État, Association:

Église étouffant, dans les idées et les mœurs, sous sa saine doctrine, les germes du mal social; unissant par des liens sacrés, les âmes orientées vers le ciel, et soulageant de ses multiples institutions charitables, les misères corporelles; État et association, groupés autour de l'Église et secondant, l'un par sa législation, l'autre par son organisation, ses efforts de régénération: voilà donc la triple puissance dont Léon XIII a dessiné les traits et marqué l'action bienfaisante au chevet de la société souffrante.

Conception vigoureuse, aux lignes fermes et nettes, sans le flottement d'une utopie ou la courbe d'un sophisme, et que seule pouvait tracer une haute intelligence, pleinement avertie des besoins de son époque et éclairée des lumières de l'Esprit-Saint.

A la réaliser, suivant les conditions de leur milieu, doivent tendre maintenant les efforts de tous les vrais catholiques.